

Questions orales

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, j'ai déjà répondu à la question de l'honorable député. Évidemment des sondages ont été effectués. C'est sûr que les Québécois—je n'ai même pas besoin d'un sondage pour savoir cela—veulent que nous fassions le nécessaire pour assurer la création d'emplois. Mais une des conditions prérequis pour pouvoir établir la position concurrentielle du Canada, comme le disait le chef de l'opposition hier dans une entrevue publiée dans le journal *La Presse*, consiste à contrôler l'inflation. Et à ce sujet je suis d'accord avec le chef de l'opposition et le gouverneur de la Banque du Canada et, conséquemment, avec la politique du ministre des Finances.

* * *

● (1440)

[Traduction]

L'INDUSTRIE**LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD CONCERNANT L'USINE DE LA SOCIÉTÉ WHITE FARM EQUIPMENT À BRANTFORD (ONTARIO)**

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale. Le 19 avril 1982, le gouvernement canadien a signé un accord avec TIC Inc. de Dallas, Texas, pour régler le sort de White Farm Equipment of Canada Ltd. de Brantford, en Ontario. En vertu de cet accord, TIC a convenu de reprendre à son service 1,200 travailleurs à plein temps à l'usine de Brantford.

Étant donné que la situation du marché pour cette compagnie est excellente actuellement, le ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi seulement 90 ouvriers ont été re-embauchés à White Farm en violation de l'accord?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je fais examiner la situation en ce moment. Toutefois, je dois ajouter que la société ne s'est pas engagée à re-embaucher tout ce personnel du jour au lendemain. Je fais enquête et j'espère pouvoir confirmer qu'un nombre important de travailleurs sera rappelé au cours des quelques prochaines semaines.

M. Blackburn: Je signale au ministre qu'en vertu de l'accord, la compagnie était censée commencer à re-embaucher dans les 8 jours.

LES AGISSEMENTS DES SOCIÉTÉS

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, le même ministre pourrait-il nous dire s'il est vrai que le retard actuel est imputable au fait que les deux principaux intéressés,

soit les sociétés Linamar Machines et TIC, sont trop occupés à s'entre-déchirer pour se soucier de faire fonctionner de nouveau l'usine de Brantford à plein rendement, ou bien au fait que la société TIC, de Dallas, n'a pas su obtenir un appui financier suffisant pour relancer l'usine de Brantford, ou encore si les sociétés Linamar et TIC sont si occupées à s'entendre comme larrons en foire que la société allemande Deutz pourra intervenir et se porter acquéreur de la société White Farm Equipment?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, j'avais déjà entendu certaines de ces allégations et je ne manquerai pas de les faire examiner toutes.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE**LE PROCÈS D'AGENTS DE LA GRC—LES RAISONS DE NE PAS COMMUNIQUER CERTAINS DOCUMENTS**

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, étant donné que sous prétexte de protéger la sécurité nationale, le solliciteur général persiste à refuser de communiquer des documents requis dans des causes criminelles devant des tribunaux canadiens, peut-il nous dire s'il refuse l'accès à ces documents, premièrement, parce qu'on y trouverait le nom du gouvernement étranger qui favorisait les poursuites de ces activités malhonnêtes au Canada; deuxièmement, parce que ces documents révéleraient d'autres activités et mesures qui n'ont pas encore été rendues publiques; ou, troisièmement, comme bon nombre d'entre nous le soupçonnent, parce qu'ils mettraient à jour une succession d'ordres et de directives qui prouveraient que les autorités politiques étaient au courant de ces activités?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, comme les députés le savent, la Commission McDonald a été créée pour examiner la possibilité que des hautes instances extérieures à la GRC aient été au courant d'activités douteuses ou illégales ou les aient ordonnées. Après avoir consulté tous les documents auxquels le député fait allusion, la Commission McDonald est arrivée aux conclusions que l'on sait. Par conséquent, j'affirme en toute confiance que si je refuse l'accès à ces documents, c'est en vertu des motifs prescrits dans la loi sur la Cour fédérale, c'est-à-dire parce qu'ils traitent de questions de sécurité nationale associées aux relations internationales et que leur divulgation nuierait à l'intérêt national.